les idées en mouvement

■ DOSSIER SPÉCIAL ■ AVRIL 2009 ■ N° 168

Les élections européennes, un enjeu citoyen majeur

LE JOURNAL DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

SOMMAIRE

Européaniser les élections ?
PAGE 3
Le temps des citoyens ?
PAGE 5
Deux questions à...
Harlem Désir, *Alain Lamassoure, Anne Laperrouze, Gérard Onesta et Francis Wurtz, eurodéputés des principaux groupes du Parlement européen*
PAGE 6
Les associations, lobbyistes ou représentants de la société civile
PAGE 8
Les institutions européennes et les élections au Parlement européen
PAGE 9
La Caravane civique européenne du Cidem
PAGE 11

DOSSIER COORDONNÉ PAR DAVID LOPEZ

Directeur de la publication
Jean-Michel Ducomte
Coordination générale Mélanie Gallard
Comité de rédaction Charles Conte, Marie-Pierre Gosselin, Fabrice Kéranguyader, Christine Menzaghi, Joël Roman, Marie-Sophie Thiroux, Pierre Tournemire
Conseiller éditorial Jean-Michel Djian
Secrétaire de rédaction Brigitte Le Berre
Relecture Correctmot
Ont collaboré à ce dossier
Cédric Bloquet, Jean-Michel Ducomte, André Jourdes, David Lopez, Emmanuel Riondé, Jean-Marc Roirant
Conception graphique Mélanie Gallard, Brigitte Le Berre
Photos © Commission européenne, Parlement européen, Cidem, Europschool, Thierry Bouyet
Imprimerie / Photogravure
Maulde & Renou Sanbre Tél. : 03 27 58 20 20
Dépôt légal avril 2009
N° CPPAP 0610 G 86751 **N° ISSN** 1167 54 38
la Ligue de l'enseignement
3 rue Récamier 75341 Paris Cedex 07
Tél. 01 43 58 96 93 **Fax** 01 43 58 96 96
E-mail iem@laligue.org **Site** www.iem-laligue.org

ÉDITORIAL

Les élections européennes, un enjeu citoyen majeur

Siège du Parlement européen à Strasbourg. © Commission européenne

Le 7 juin 2009, les électeurs français désigneront les 72 députés qui siégeront au Parlement européen, au sein d'une assemblée de 736 représentants des 27 pays de l'Union européenne. Il s'agit d'un événement majeur pour la construction européenne. À chacune des échéances qui ponctuent la vie politique européenne, les prises de position des différentes perceptions de ce que doit être l'Union s'affirment, souvent caricaturales, quelquefois extrêmes, régulièrement inexactes. Bien sûr, après ces élections les processus en cours continueront, mais le vote de citoyens libres et responsables aura une influence dans un triptyque – Conseil, Commission, Parlement – en évolution. Si l'assemblée parlementaire est majoritairement de tel ou tel parti, de telle ou telle position théorique sur le rôle des États ou l'influence d'un fonctionnement supranational, les choix politiques, les directives, les règlements s'imposant à notre pays, comme aux autres, ne seront pas les mêmes.

Depuis de nombreuses années, la Ligue de l'enseignement, mouvement d'idées et association représentative de la société civile, s'est impliquée pour permettre aux citoyens de s'approprier les enjeux, de comprendre les mécanismes, de construire une opinion et de décider en connaissance de cause. Elle l'a fait en direction de ses adhérents, mais aussi vers un public plus large.

Pour autant son discours n'est pas neutre, ni cantonné à mettre en place un moment de pédagogie politique. La Ligue de l'enseignement défend des positions précises. Elle souhaite promouvoir une construction européenne où la voix des citoyens et des électeurs est prépondérante ; une Europe politique qui a les moyens de décider et de se doter des outils de l'action collective par une démocratie représentative légitime. Sans se prononcer sur les modè-

les de fonctionnement, la Ligue de l'enseignement met en avant une Europe politique renforcée, et non un ensemble de positions nationales permettant juste la libre circulation des capitaux et des marchandises.

En complémentarité, la Ligue de l'enseignement veut aussi favoriser des espaces de participation citoyenne. Le rôle des associations, espaces d'engagement des personnes, lieux de représentativité, est fondamental pour entendre la parole du terrain et faciliter un dialogue civil efficace, à côté du dialogue social déjà institué. Ce dialogue civil, que le Forum civique européen [1] veut opérationnaliser par la reconnaissance du statut de l'association européenne, ou les jumelages associatifs, doit rapprocher le citoyen de l'Europe, et vice versa.

Enfin, la Ligue de l'enseignement veut mettre en avant une Europe plus solidaire, qui n'accepte pas l'exclusion de quiconque pour quelque raison que ce soit. Elle veut aussi défendre les services publics, et notamment ceux de l'éducation. Elle entend faire que celle-ci soit une priorité affirmée, non pour préparer des individus au marché de l'emploi en évolution constante, mais bien pour faire émerger des citoyens conscients et responsables de leur environnement, de leur patrimoine commun, attachés à leur jeunesse, à un « mieux-vivre ensemble », à une dynamique de paix, à une culture vivante en dialogue permanent entre les individus et les groupes.

Ce programme de la Ligue de l'enseignement s'adosse à ses valeurs, à son histoire, mais aussi aux choix profonds décidés par ses congrès. « Agir en citoyens d'Europe », disions-nous en 2004. « Comment faire société ? » est la question que nous avons soulevée en 2007 et que nous continuons à explorer depuis dans l'ensemble des activités, des secteurs d'intervention – du sport à la formation professionnelle, de la culture à l'éducation, des vacances au développement durable. La dimension transnationale de ces questionnements est évidente.

Dans ce dossier, nous avons interrogé les partis politiques européens, nous avons voulu donner des pistes de compréhension des institutions et, enfin, nous avons souhaité ouvrir un débat permanent. Le 7 juin, une partie des enjeux sera fixée par le vote aux élections. Au-delà, nous continuerons à œuvrer pour faire émerger un véritable dialogue civil européen.

Jean-Marc Roirant,
secrétaire général
de la Ligue de l'enseignement

1. http://www.civic-forum.eu

MOBILISATION CITOYENNE

Européaniser les élections ?

« *Nous avons fait l'Italie, maintenant nous devons faire les Italiens… Et pour faire l'Italie avec les Italiens, il ne faut pas être pressé* », affirmait Massimo d'Azeglio au lendemain de l'unité italienne. La réalité européenne confirme la boutade. Plus d'un demi-siècle après l'engagement du processus communautaire, et alors que le droit communautaire irrigue de façon de plus en plus intense les ordres juridiques nationaux des États membres de l'Union européenne et détermine le quotidien de leurs citoyens, la citoyenneté européenne peine à s'imposer. La réalité des dernières années démontre qu'il ne suffit pas de proclamer un principe ou de définir des règles pour que la réalité s'y conforme. Une citoyenneté de l'Union existe, dans les textes, depuis que le Traité de Maastricht en a proclamé l'existence, mais elle reste à construire dans les têtes. Il faut dire que derrière la formule, le contenu des droits conférés est bien modeste : le droit de vote reste limité aux élections européennes et aux scrutins locaux, aucun imaginaire agrégatif fondé sur une histoire commune collectivement appropriée, sur des symboles partagés, ne lui sert de soutien.

Le débat qui s'est engagé en France, lors de la campagne référendaire organisée à l'occasion de la ratification du Traité instituant une constitution pour l'Europe est riche d'enseignements. Dans un réveil d'autant plus rageur qu'il était tardif, les citoyens français ont signifié qu'ils ne se reconnaissaient pas dans l'Europe telle qu'ils la percevaient. Ce qui était en cause c'était moins le texte lui-même, que ce qui se jouait au quotidien pour eux et dont ils considéraient que cela s'était fait sans eux, parfois contre eux. Les explications données sur le caractère globalement mélioratif du texte restaient inaudibles, souvent perçues comme des justifications malhabiles au service de la défense d'une lecture idéologique de l'avenir de l'Europe.

Et cependant, depuis trente ans, le Parlement européen est élu au suffrage universel. Cinq scrutins se sont succédé à intervalle de cinq ans. Les pouvoirs du Parlement ont été élargis ; avec l'instauration du mécanisme de la codécision, il est devenu, en partenariat avec le Conseil et éclairé des initiatives de la Commission, un

Scène de rue avec affiches pour le vote au référendum français sur le projet de traité pour une constitution européenne. © Commission européenne

véritable législateur communautaire. En dépit de cela subsiste le sentiment, assez largement partagé et pour partie fondé, d'un déficit démocratique de la construction européenne.

Les raisons en sont multiples. Tout d'abord, le mode d'élection choisi, qui laisse à chaque État membre le soin de définir le type de scrutin mis en œuvre, ne favorise pas une prise de conscience créatrice d'un peuple européen. Le plus souvent, les élections européennes ont constitué, au mieux une modalité de jugement de la politique européenne du gouvernement, au pire un défouloir sans conséquence. La faiblesse des taux de participation constatés en atteste, pour les citoyens des États membres de l'Union, et jusqu'à ce jour, l'élection n'est pas perçue comme une modalité d'influence sur le contenu de la décision communautaire. En clair, la dimension représentative de la démocratie reste à construire dans l'espace politique communautaire. Les partis politiques eux-mêmes n'ont pas favorisé l'émergence d'une « européanisation » des enjeux. En conduisant des campagnes essentiellement nationales, en considérant souvent le mandat de député européen comme un mandat secondaire ou, parfois, d'attente d'un destin politique meilleur pour ceux qui en étaient investis, en donnant le sentiment, tant au sein de l'hémicycle que dans leurs discours, de peiner à identifier, par courants politiques, une vraie stratégie européenne, ils ont retardé et rendu plus complexe l'émergence d'une société civile européenne.

Enfin, la complexité des mécanismes de décision, le poids persistant des égoïsmes nationaux, le rôle des lobbies, donne le sentiment d'une démocratie d'influence, articulée autour d'un rapport de force à la fois permanent et instable, plus que d'une démocratie représentative, voire d'opinion.

Cette réalité, pour désespérante qu'elle puisse apparaître, n'est pas irrémédiable. C'est aux citoyens du peuple des nations européennes d'en administrer la preuve. Par leur vote d'abord, le plus massif possible, lors du prochain scrutin européen, mais aussi comme acteurs de la société civile et citoyens de l'État dont ils possèdent la nationalité. En effet, en tant que militants politiques, syndicaux ou associatifs, leur devoir est de contribuer à infléchir puis à modifier la culture politique de leurs organisations en favorisant l'émergence d'une appropriation des enjeux de la construction européenne. De cet effort pourront naître de véritables forces politiques européennes susceptibles d'occuper un espace public de délibération étendu à la dimension du territoire de l'Union. Plus les débats seront intenses, construits, centrés sur des enjeux européens, plus l'évidence d'une clarification de la dimension démocratique de la décision européenne s'imposera et plus l'élargissement des compétences du Parlement européen apparaîtra comme une nécessité. Cela ne pourra toutefois se faire qu'avec le concours des États. Un symbole simple et compréhensible de leur volonté de contribuer à la création de ces citoyens européens, sans le concours desquels l'Europe ne se fera pas, pourrait consister d'abord dans l'acceptation d'un mode de scrutin unique puis dans l'engagement d'une réflexion sur la création de listes de dimensions européennes élues dans des circonscriptions dont la définition n'obéirait pas nécessairement à des références nationales.

Jean-Michel Ducomte,
président
de la Ligue de l'enseignement

POINTS DE VUE D'ÉLUS

Le temps des citoyens ?

Le 7 juin, les habitants des 27 pays de l'Union européenne désigneront les députés de la 7e législature du Parlement de Strasbourg. Cette institution, même si elle ne cesse de prendre de l'importance, reste mal connue des citoyens européens. Pour quelles raisons et comment y remédier ? Des eurodéputés livrent leur sentiment.

« *Les résultats (...) doivent être lus en tenant compte du fait que l'enquête a été menée au plus fort de la crise économique et financière (...).* » Cet avertissement figurant en tête de la synthèse analytique du dernier Eurobaromètre Parlement européen, résonne comme un aveu de très grosse morosité européenne. Dans cette étude réalisée en octobre 2008 et publiée en janvier dernier, 54 % des sondés se disent « pas intéressés » par l'élection européenne de juin. Et 73 % considèrent qu'ils sont « assez mal » ou « très mal informés » sur les activités du Parlement européen…

Début juin pourtant, environ 375 millions d'électeurs issus des 27 pays de l'UE seront conviés aux urnes pour désigner les 736 députés européens qui, si la structure reste identique, se redéploieront au sein des huit groupes parlementaires que compte l'hémicycle.

Il faut être lucide : l'intérêt porté par les dirigeants et élus politiques européens au monde associatif et, plus généralement, à la « société civile » reste minime. Pareil constat se vérifie d'autant plus au fur et à mesure que l'on glisse vers la droite de l'échiquier…

Si des ponts existent déjà malgré tout, d'autres restent à bâtir. Car en cette période de grave crise, le monde associatif a plus que jamais le devoir de faire entendre ses voix et ses revendications à l'échelon européen ; et contribuer ainsi à redonner aux citoyen(ne)s européen(ne)s toute leur place au cœur d'un processus de construction qui, disent-ils depuis trente ans, est trop souvent mené sans eux.

Comment les principaux groupes parlementaires expliquent-ils le désamour de ces citoyens, quels remèdes préconisent-ils ? Et comment, en interne, font-ils primer la dimension supranationale, en guise d'exemple ? Telles sont les questions que le mensuel *les Idées en mouvement* a posées à quelques eurodéputés.

Les partis politiques européens

Les fédérations européennes des partis apparaissent dans les années 1970, dans la perspective de l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct. Elles ont connu une émergence plus lente par rapport aux acteurs associatifs ou aux groupes d'influence qui se forment au niveau européen dès le début de la construction européenne. Les trois premiers groupes qui se créent sont le Parti des socialistes européens (PSE, le 5 avril 1974), le Parti populaire européen (PPE, le 26 avril 1976), la Fédération des partis libéraux et démocrates de la Communauté européenne (mars 1976) qui deviendra un parti en 1993. Une période de renaissance des partis commence dans les années 1990. La Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique se renforce en 1994 et 1995 par différents apports de partis communistes ou de la gauche déçue par la social-démocratie. Les verts/Alliance libre européenne se constituent en groupe en 1984. Il existe aussi des groupes eurosceptiques et de la droite extrême.
Un parti politique européen doit être enregistré auprès du Parlement européen et satisfaire à quelques critères : avoir la personnalité juridique dans le pays où il a son siège, être représenté dans au moins un quart des états membres par des élus au Parlement européen ou dans les parlements nationaux ou régionaux, ou bien avoir obtenu au moins 3 % des voix exprimées dans au moins un quart des états membres, et respecter les principes de la liberté, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que de l'état de droit. Les partis européens bénéficient de financements s'ils satisfont aux exigences ci-dessus. L'Union réserve environ 8,4 millions d'euros par an pour les partis européens.

Les sites des cinq partis présentés

- ***ADLE : http://www.alde.eu/***
- ***Parti des Socialistes Européens : http://www.pes.org/***
- ***GUE/NGL : http://www.guengl.eu/***
- ***Verts/ALE : http://www.greens-efa.org/***
- ***Parti Populaire européen : http://www.epp-ed.eu/***

DEUX QUESTIONS À…

Harlem Désir, Alain Lamassoure, Anne Laperrouze, Gérard Onesta et Francis Wurtz, eurodéputés des principaux groupes du Parlement européen

❶ ***Trente ans après la première élection directe, pensez-vous que l'électorat européen a pris toute la mesure de l'importance de l'institution du Parlement ? Au-delà de la bagarre de juin, n'y a-t-il pas un défi à relever pour vous, groupe politique supranational, dans le rapport aux citoyens ?***

❷ ***Au sein de votre groupe, comment parvenez-vous à dépasser les particularismes et intérêts nationaux pour définir et défendre ensemble des objectifs politiques au Parlement ?***

Harlem Désir, groupe socialiste au Parlement européen (PSE, sociaux-démocrates)

❶ Je le crois, oui, même si la participation aux élections européennes baisse dangereusement, ce qui est un paradoxe car le Parlement européen a acquis de plus en plus de pouvoir. Les citoyens ont de plus en plus conscience de l'influence décisive de l'Europe dans leur quotidien. Leurs attentes vis-à-vis de l'Europe sont très fortes. Ils savent qu'elle est le cadre indispensable si l'on veut agir efficacement face à la crise, pour coordonner les plans de relance et promouvoir un nouveau modèle économique qui soit durable et social. Cela ouvre des perspectives nouvelles pour le PSE qui n'est plus une simple addition de positions nationales. Nous pouvons avancer des propositions fortes et ambitieuses qui répondent à l'attente des citoyens. Les députés européens PSE ont beaucoup contribué à l'élaboration du programme commun des socialistes et sociaux démocrates européens que nous proposons pour les élections du 7 juin, qui vise à privilégier d'abord les citoyens et non plus le marché et le capitalisme financier.

❷ Les intérêts nationaux sont les produits de l'histoire et les traits distinctifs de chaque peuple, il n'est pas question de les nier. Mais il y a, aujourd'hui, une approche globale des gauches européennes sur les objectifs prioritaires à défendre. Elle privilégie la recherche de la justice sociale et les mécanismes de solidarité et de protection des droits sociaux. Chaque socialiste européen recherche le meilleur chemin pour bâtir une Europe qui mette l'économie au service du progrès social. Nous avons beaucoup progressé ces dernières années dans notre approche commune, à partir de nos expériences dans chaque pays, du déclin de l'influence blairiste, et aussi du dialogue avec la confédération européenne des syndicats et les plates-formes associatives européennes. Nous avons ainsi pu élaborer des propositions, sur un pacte européen de progrès social, la protection des services publics et des services sociaux d'intérêt général…

Alain Lamassoure, groupe du parti populaire européen et des démocrates européens (PPE-DE, droite)

❶ Les électeurs européens ont compris que le Parlement avait gagné en importance et les sondages montrent qu'ils lui font davantage confiance qu'à leur Parlement national. Mais la complexité des institutions européennes est telle qu'ils ne discernent pas clairement en quoi ces élections sont un enjeu de pouvoir. De là le faible nombre des électeurs et la tentation d'utiliser ces élections pour exprimer son mécontentement sur la politique nationale.

Seule l'application du traité de Lisbonne permettra de changer cette situation : il donnera au Parlement la plénitude du pouvoir législatif et le droit d'élire le président de la Commission européenne, cette dernière deviendra l'équivalent du gouvernement de l'Europe. Le PPE met au point un programme législatif et s'organise pour désigner à l'avance son (sa) candidat(e) à la présidence de la Commission, afin que le titulaire soit choisi par les citoyens à travers l'élection du Parlement.

❷ Dans chacune des commissions parlementaires, les membres du PPE se réunissent entre eux avant les réunions formelles. Avant chaque session plénière, nous étudions les textes soumis au vote, d'abord en groupes de travail spécialisés, puis en réunion plénière du groupe. Parallèlement, nous organisons des débats de fond sur les sujets à long terme. Mais les sujets où l'intérêt national est clairement prédominant sont peu nombreux et nous parvenons à rassembler en moyenne 80 % des membres du groupe sur une position commune.

Anne Laperrouze,
groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE, centre-droit)

❶ Non, les citoyens ne connaissent pas le Parlement européen ! Et ils n'ont pas la moindre idée de ce que font leurs membres. Pesticides, qualité de l'eau…, la législation de l'Union européenne est peu lisible pour eux.

Nous, à l'ADLE, avons à relever le défi de ce rapport de l'UE avec les citoyens. Faire de la pédagogie, montrer dans notre projet politique l'Europe que nous défendons pour affronter les enjeux mondiaux : la paix, les droits de l'homme, la cohésion sociale, la protection de l'environnement, la défense des libertés publiques, etc.

❷ Dépasser les particularismes implique de parler avec ses collègues des autres États membres, comprendre la réalité qu'ils vivent, partager leur ressenti. Cela signifie écouter et pas uniquement donner des leçons. Il faut avoir l'humilité de reconnaître qu'il y a d'autres réalités tout aussi valables que la nôtre.

Aucune nationalité ne s'impose à l'autre, et cela pousse au compromis. Il s'agit de partager et de confronter les expériences pour faire avancer une Europe qui corresponde aux attentes des citoyens européens.

Gérard Onesta,
groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE, gauche écologiste)

❶ Le Parlement va devenir sous peu une institution majeure et surdétermine réellement tout le corpus législatif. Mais il y a une profonde méconnaissance de cette institution et aujourd'hui, plus d'un Européen sur deux ignore qu'il désigne lui-même ses propres eurodéputés…

Face à cela, le défi est multifacettes : un effort de simplification doit être mené car les institutions européennes sont complexes - et je soupçonne d'ailleurs certains eurocrates de s'en satisfaire ; Un effort pédagogique également : l'Europe, ça s'apprend. Il faudrait enseigner le *b-a ba* de son fonctionnement dans les chambres de commerce, les établissements scolaires, le monde agricole, etc. ; La question du tempo, trop lent, soulève un autre problème : en moyenne 4 à 5 années s'écoulent entre la naissance d'une décision au niveau européen et son arrivée dans le quotidien des citoyens. Enfin, il existe une particularité française : en Allemagne, les eurodéputés considèrent le Parlement européen comme un appareil législatif important. Ils n'ont pas d'autre mandat. En France, c'est le contraire : on n'a pas compris qu'on est dans l'ère des blocs continentaux. En témoigne le manque de correspondants de médias français à Bruxelles.

❷ Notre groupe est atypique sur cette question. Nous sommes arrivés en politique en pensant globalement et c'est dans ce groupe qu'il est le plus facile d'obtenir un vote unanime. Nous pensons transnational, c'est notre force.

Francis Wurtz,
groupe confédéral de la gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL, gauche)

❶ Hélas non, les chiffres de participation aux élections européennes ne cessent de décroître. Cela dénote une sous-estimation du rôle du Parlement européen et un défaut d'adhésion des citoyens au projet. L'évolution des prérogatives en matière législative est totalement méconnue, et il faut bien constater que les forces qui adhèrent au projet politique actuel ne ressentent pas le besoin d'un travail d'éducation civique sur ce thème… Pourtant, il y a bien un défi vital à relever car un projet aussi ambitieux, consistant à faire travailler ensemble 27 pays, ne peut se faire sans une implication forte des citoyens : sur le choix des politiques, leur mise en œuvre, leur évaluation ; et doit se donner la possibilité de remettre en cause les options choisies si elles ne conviennent pas aux citoyens.

❷ Nous nous tenons sur des lignes de démarcation qui ne sont pas celles de l'identité nationale mais celles des grandes options politiques : social/libéral, européocentriste/internationaliste, etc. Pour nous, il n'existe aucun antagonisme fatal entre le respect des identités nationales et la possibilité de s'engager ensemble sur ces principes.

Sur les grandes questions politiques, environnementales, économiques, etc., cela fonctionne. Il n'y a que sur la conception des institutions que nous enregistrons de fortes divergences. Toutefois, nous ne les érigeons pas en obstacles car il convient de respecter les différences de chaque État.

Propos recueillis par Emmanuel Riondé

DIALOGUE CIVIL

Les associations, lobbyistes ou représentants de la société civile

Dans le modèle anglo-saxon, les associations transnationales sont considérées comme des lobbyistes, au même titre que les organismes défendant tel ou tel secteur économique. Pourtant, les plates-formes interassociatives représentent des citoyens librement associés et désireux de promouvoir des positions, des choix de société. Au moment des élections européennes, leur voix est plus que jamais nécessaire.

Depuis quelques mois, les différentes coordinations européennes sectorielles ont publié des manifestes en direction des partis politiques européens, afin d'attirer l'attention des candidats et des futurs élus sur leurs préoccupations. Concord [1] (Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement) interpelle les candidats sur la responsabilité de l'Union face aux autres pays du point de vue du développement durable, de l'aide publique au développement. Le Celsig [2] (Comité européen de liaison sur les services d'intérêt général) veut mettre les services d'intérêt général au cœur des institutions européennes. Nous pourrions ainsi faire le tour des grandes questions sociétales européennes : anti-racisme, environnement, droits humains.

Dans ce concert de prises de paroles, une initiative émerge : le Forum civique européen [3], organisateur des journées civiques de La Rochelle en 2008, est le rédacteur d'un manifeste pour le dialogue civil en Europe. Ce texte constitue le point de départ d'une grande journée le 14 avril à Bruxelles réunissant toutes les grandes coordinations européennes et les représentants des partis européens, pour un échange et un dialogue mettant en avant la complémentarité de la démocratie participative avec la légitimité représentative. Renforcement du dialogue civil par l'existence d'un cadre clair avec un statut pour l'association européenne, un dialogue structuré en amont des choix et des décisions, la nomination d'un commissaire européen sur cette question, la labellisation des associations transnationales avec des critères de représentativité partagés : autant de thèmes qui seront débattus entre parlementaires, responsables politiques et associatifs. Ceci est d'autant plus urgent que l'article 11 du futur traité de Lisbonne l'évoque dans ses intentions : *« Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union. »*

Forum civique européen à La Rochelle les 4, 5 et 6 septembre 2008. © Thierry Bouyet

Depuis une quinzaine d'années, les associations se sont structurées au niveau européen pour faire entendre la voix des citoyens d'une manière transnationale. Leur rôle est indispensable, aux côtés de celui des élus. Elles réussissent souvent à rappeler que l'Europe n'est pas uniquement la construction d'un grand marché et d'un espace économique, mais la chance historique, inconnue à ce jour, de l'édification d'un espace de paix, où la solidarité et l'émergence d'une société où l'humain est possible ne sont pas des utopies, mais bel et bien une réalité en marche.

Ainsi, la Ligue de l'enseignement a contribué à mettre en avant l'éducation et la formation tout au long de la vie au sein de la plate-forme EUCIS-LLL [4]. Elle s'engage maintenant au sein du Forum civique européen pour aider à construire une citoyenneté européenne.

Les élections au Parlement européen permettent de rappeler l'importance de ce dialogue.

David Lopez

1. http://www.concordeurope.org
2. http://*www.celsig.org*
3. http://*www.civic-forum.eu*
4. *Plate-forme de la société civile pour l'éducation et la formation tout au long de la vie.* http://*www.eucis.net*

INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Le triangle institutionnel décisionnel

Les institutions européennes sont souvent méconnues. Si les noms des instances sont couramment employés, leur rôle est mal identifié. Pourtant, l'Union européenne s'est édifiée suivant un modèle original et unique dans l'histoire des États et de leurs fonctionnements, au centre duquel se trouvent trois institutions qui, ensemble, décident et font avancer le processus de construction. De par une édification complexe et contradictoire mêlant souveraineté nationale et recherche d'une politique transnationale, les institutions s'affinent au fil des traités et des pratiques quotidiennes vécues entre élus, fonctionnaires, représentants associatifs, politiques ou syndicaux.

L'organisation décrite ci-dessous s'appuie sur le fonctionnement actuel. Si le traité de Lisbonne (dont la ratification par les États membres est en voie de finalisation) est adopté dans les mois qui viennent, il s'appliquera à l'ensemble de l'Union et des modifications importantes existeront alors (composition et durée de fonctionnement de la Commission, dialogue civil, pouvoir élargi du Parlement…)

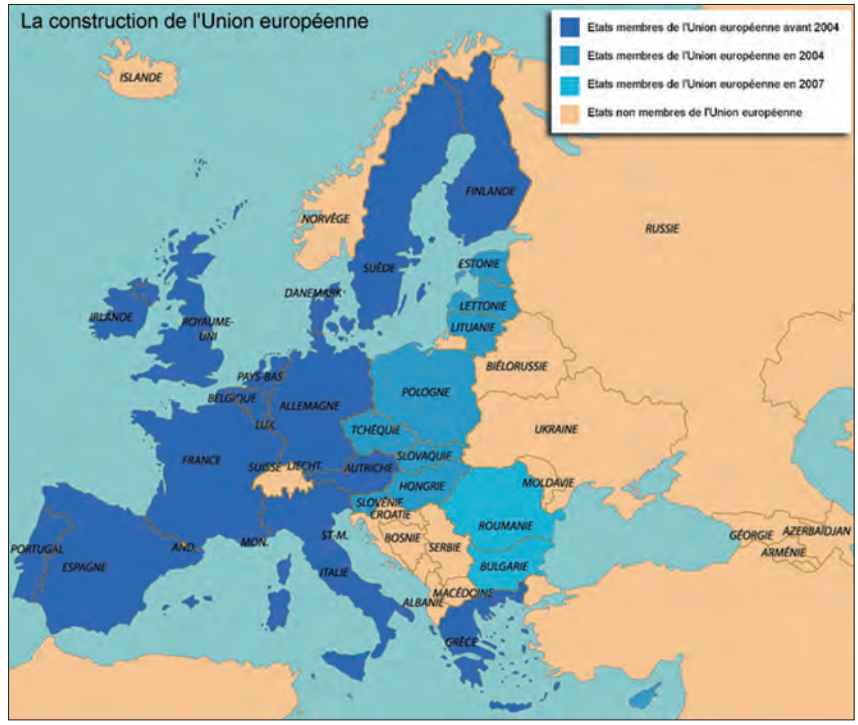

© Europschool

Cette page d'accueil propose un accès dans les différentes langues officielles de l'Union européenne.

La Commission européenne

La Commission représente l'intérêt général communautaire.

Elle est composée de 27 commissaires, chacun issu d'un pays membre et en charge d'une politique spécifique. Les commissaires ne défendent pas l'intérêt de leur pays, mais celui de l'Union européenne. Ils sont indépendants des gouvernements nationaux. Ses membres sont nommés pour cinq ans, d'un commun accord avec les États membres après un vote d'investiture du Parlement.

La Commission est contrainte à la démission collective lorsqu'elle est censurée par le Parlement européen, devant lequel elle est responsable.

Dans le cadre du processus législatif de l'UE, la Commission a un droit d'initiative quasi exclusif. Elle élabore les propositions de lois qui, par la suite, seront amendées et approuvées soit par le Conseil, soit par le Conseil et le Parlement – suivant la procédure de codécision.

La Commission dispose de quarante-six directions générales (DG) et services. Son siège est à Bruxelles.

Le site de la Commission : http://ec.europa.eu/

Le Parlement européen

C'est la voix des citoyens. Le Parlement européen est élu tous les cinq ans au suffrage universel direct par les citoyens de l'Union. Ses membres ne siègent pas en groupes nationaux, mais se répartissent entre sept groupes politiques de dimension européenne.

La principale tâche du Parlement est d'adopter, avec le Conseil de l'UE, les lois soumises à la procédure de codécision et d'approuver le budget annuel.

De plus, il peut entériner ou refuser la nomination des commissaires. Il possède également le pouvoir de censurer la Commission.

Le siège du Parlement se situe à Strasbourg, où ont lieu tous les mois les sessions plénières. Des mini-sessions supplémentaires se tiennent également à Bruxelles. Vingt commissions, qui préparent les travaux des séances plénières, ainsi que des groupes politiques se réunissent majoritairement à Bruxelles. Les services administratifs du Parlement, quant à eux, se situent à Luxembourg.

Le site du Parlement européen : http//:www.europarl.europa.eu/ Page d'accueil du Parlement européen avec un accès dans les différentes langues officielles de l'Union.

Le Conseil de l'Union

Il représente les intérêts nationaux des États membres. Le Conseil est composé de ministres issus des gouvernements nationaux de tous les pays de l'UE. À chaque réunion siègent les ministres concernés par le sujet traité : affaires étrangères, agriculture, etc.

Il a le pouvoir législatif, majoritairement aux côtés du Parlement européen. Chaque pays de l'Union en exerce la présidence par rotation, pour une durée de six mois.

Le site du Conseil de l'Union en français : http://europa.eu/european-council/index_fr.htm

Les autres institutions et organes

Le pouvoir judiciaire : la Cour de justice
La Cour de justice des Communautés européennes est composée d'un juge par État membre et de huit avocats généraux. Son rôle est d'assurer le respect du droit européen ainsi que l'interprétation et l'application correcte des traités. Le siège se situe à Luxembourg.

La Cour des comptes
La Cour des comptes, également située à Luxembourg, est composée d'un membre par pays de l'Union. Elle vérifie la légalité des recettes et des dépenses de la Communauté, ainsi que sa bonne gestion financière.

Le Comité économique et social européen
Le Comité économique et social européen est formé de membres représentant les différentes catégories concernées de la vie économique et sociale. Trois collèges : les employeurs, les syndicats et représentants des salariés, les représentants de la « société civile ». Ce dernier groupe est composé de personnalités très différentes suivant les pays, leur histoire, le rapport à la vie associative et aux institutions.

Le Comité des régions
Le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales. Il est consulté par le Conseil ou la Commission dans les cas prévus par le traité et peut émettre des avis de sa propre initiative.

La Banque européenne d'investissement
La Banque européenne d'investissement est compétente pour accorder des prêts et des garanties pour la mise en valeur des régions moins développées, ou pour la reconversion d'entreprises. Elle est domiciliée à Luxembourg.

La Banque centrale européenne
La Banque centrale européenne à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) est en charge de gérer l'euro et la politique monétaire de l'Union.

POUR ALLER PLUS LOIN

Après le mois de juin 2009 (les dates ne sont pas identiques dans tous les pays), le Parlement européen se composera de 736 députés, élus pour cinq ans. Chaque pays a un nombre déterminé de parlementaires selon le nombre d'habitants. Les électeurs français choisiront 72 députés.
Pour voter en France, il est nécessaire d'être citoyen de l'Union, d'être âgé de 18 ans et domicilié ou résident de longue durée en France (disposant de la plénitude de son droit de vote dans son pays d'origine dans ce cas) et d'être inscrit sur les listes électorales.
La France est découpée en huit régions électorales. La répartition des 72 sièges attribués aux parlementaires français sera la suivante (décision du conseil des ministres du 28 janvier 2009) : 10 sièges pour le Nord-Ouest (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Picardie), 9 pour l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes), 10 pour le Sud-Ouest (Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées) et 9 pour l'Est (Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Lorraine et Franche-Comté). Les régions Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes (circonscription Sud-Est) éliront 13 personnes. 5 seront désignées pour le Massif central-Centre (Auvergne, Limousin, Centre). L'Île-de-France élira 13 députés. L'ensemble des territoires et départements d'Outre-mer se verra attribuer 3 postes.
Pour s'informer : http://www.cidem.org ; http://www.elections-europeennes.org (site de la fondation Schuman) ; http://www.service-public.fr (portail de l'administration française).

La Ligue de l'enseignement a rédigé un fascicule : « Contribution au débat pour une nouvelle étape », destiné à préparer des rencontres, des réunions en région pour aider à « agir et décider en citoyens d'Europe ». Ce document est accessible sur www.iem-laligue.org, rubrique International et peut être envoyé sur simple demande auprès du secteur Europe de la Ligue de l'enseignement : dlopez@laligue.org ou afrith@laligue.org

A.J.

S'INFORMER POUR AGIR

La Caravane civique européenne du Cidem

Du 9 mai au 6 juin à la rencontre des citoyens *« Ne laissez pas les autres décider à votre place, le 7 juin, donnez-vous le droit de choisir »*

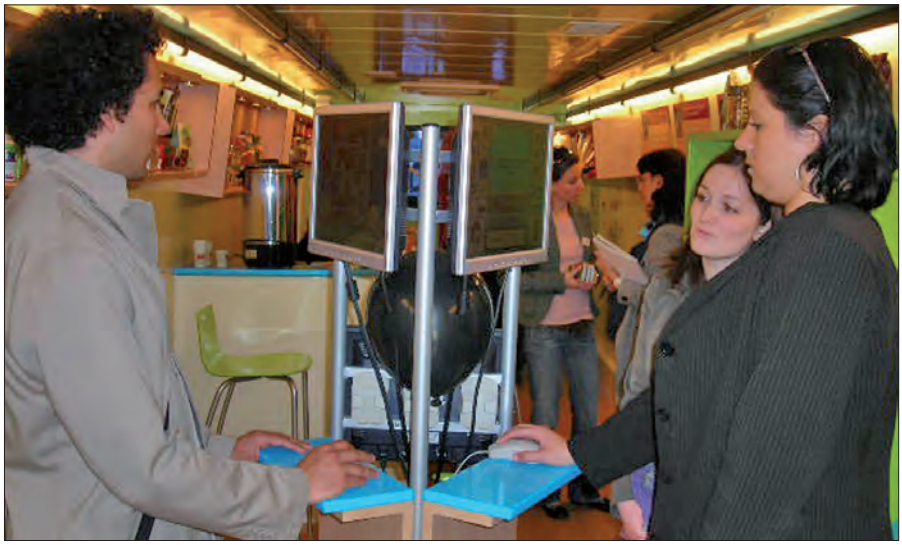

Bus de la Caravane civique du commerce équitable en mai 2006. © Cidem

Cette année, les citoyens français ainsi que les citoyens de l'Union européenne résidant en France, inscrits sur les listes électorales, seront appelés aux urnes pour les élections européennes qui se dérouleront le 7 juin 2009 (le 6 juin 2009 en Polynésie française, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et dans les départements des Antilles et de la Guyane).

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage direct depuis 1979 sur un mandat strictement européen. Il est élu tous les cinq ans et comporte 736 députés, dont 72 français, ce Parlement vote les lois ayant une influence sur notre vie quotidienne ; il est donc essentiel de mobiliser et d'informer afin qu'un maximum de citoyens participe à cette vie démocratique européenne. Cette élection, traditionnellement peu mobilisatrice et dont les taux d'abstention croissent depuis 1979, mérite un effort de pédagogie particulier, massif et partagé par tous les acteurs – Plus les enjeux sont clairs lors d'une élection, plus la participation augmente.

Fidèle à sa mission pour informer, sensibiliser, susciter le désir d'engagement et développer l'esprit citoyen, le Cidem lance la « **Caravane civique européenne 2009** », avec le soutien du Parlement européen, de la Commission européenne et du secrétaire d'État chargé des Affaires européennes, et en partenariat avec Touteleurope.fr et le Parlement européen des jeunes.

La Caravane civique européenne itinérante circulera du 9 mai au 6 juin 2009 dans 26 villes de France avec quatre animateurs impliqués dans la vie associative. Pendant trois semaines, animations, débats, villages associatifs locaux et échanges seront organisés sur le circuit de la Caravane dans les lycées, les universités, les structures d'accueil jeunes, les gares, les places de marché et autres lieux publics. La Caravane ira également à la rencontre des jeunes dans les quartiers dits sensibles, dans les centres sociaux et les Maisons des jeunes et de la culture afin de leur permettre une meilleure appropriation de l'Europe.

Parmi les initiatives prises actuellement dans ce domaine, il s'agit là d'une opération citoyenne originale et de proximité pour aller à la rencontre des citoyens afin de les sensibiliser à la participation à la vie démocratique européenne.

Expliquer, informer, sensibiliser et mobiliser sur les questions européennes et les élections à venir est l'objectif central de cette action citoyenne.

« La Caravane civique européenne 2009 » permettra de mobiliser les citoyens, de les encourager à mieux connaître les institutions et l'Europe, de susciter le désir de participer à la vie démocratique de l'Union européenne et de participer activement lors des prochaines échéances électorales européennes de juin 2009.

Parlement européen de Strasbourg. © Commission européenne

Les principaux objectifs

- Encourager la participation aux prochaines échéances électorales européennes de juin 2009 ;
- Approfondir la connaissance et la compréhension des citoyens sur les questions européennes ;
- Stimuler la citoyenneté européenne active des jeunes en renforçant le lien avec l'Europe ;
- Informer sur les institutions de l'Union européenne et notamment celle du Parlement européen ;
- Renforcer l'espace public européen en encourageant le débat ;
- Communiquer de manière interactive ;
- Mettre en relation des acteurs associatifs et institutionnels européens avec des jeunes ;
- Valoriser les actions associatives et citoyennes, entre autres, celles à dimension européenne ;

Un dispositif aux couleurs de l'Europe…

La Caravane se présente sous forme d'un bus, aux couleurs de la campagne, aménagé pour accueillir le public avec des comptoirs d'accueil.

Deux tentes peuvent être installées à l'extérieur et accueillir des associations. Un véhicule habillé se rendra également dans plusieurs structures de jeunes (établissements scolaires, MJC…)

Différents outils d'information (brochures, flyers, dépliants) seront également disponibles auprès du public.

Un microsite Internet www.lacaravaneciviqueeuropeenne2009.eu sera entièrement dédié à la campagne de sensibilisation. Son contenu permettra à chacun d'être informé sur l'opération et de s'engager dans la dynamique. Une rubrique intitulée le « Journal de la Caravane civique européenne » sera consacrée à la vie quotidienne de la campagne (temps forts, témoignages des jeunes, des animateurs etc.).

Ce site sera également en lien étroit avec le site « Touteleurope.fr » du Centre d'Information sur l'Europe dont le Cidem est membre.

Un travail de relation presse et de partenariats nationaux et locaux sera mis en œuvre par le Cidem, de manière à informer sur le passage de la Caravane civique européenne dans chaque ville, à communiquer le programme précis des animations de la journée et à valoriser l'engagement déjà existant sur le terrain.

Les associations membres du Cidem, au premier rang desquelles la Ligue de l'enseignement, seront présentes et actrices des étapes de la Caravane pour relayer, participer et soutenir cette dynamique européenne.

Cédric Bloquet, directeur du Cidem

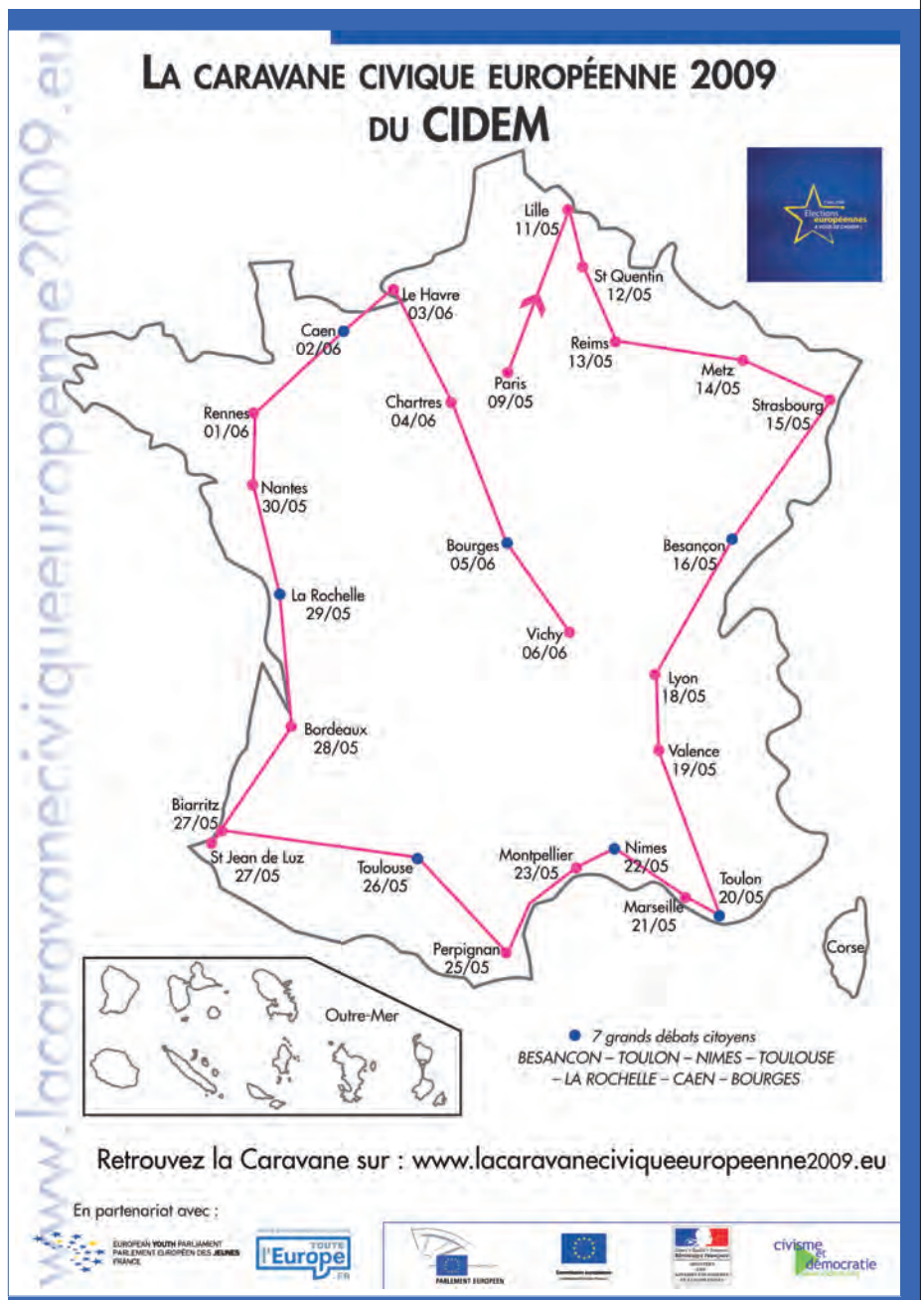

« Ce dossier a été réalisé avec le soutien du Parlement européen. Le dossier ne reflète pas nécessairement la position du Parlement européen et n'engage pas sa responsabilité. Le Parlement européen ne peut pas être tenu responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce dossier. »